

Rémunération

Grille des salaires au 1^{er} janvier 2026

FO Énergie a décidé de ne pas signer le projet d'accord relatif aux mesures salariales de Branche, présenté lors de la réunion de la CPPNI du 23 octobre 2025. Cette séance, unique et expéditive, ne saurait être qualifiée de véritable négociation.

À l'issue de cette rencontre, les employeurs des Industries Électriques et Gazières (IEG) ont pris la décision unilatérale d'appliquer une revalorisation de seulement 0,5 % du Salaire National de Base (SNB).

Cette augmentation du SNB reste clairement insuffisante face à l'inflation et à l'érosion du pouvoir d'achat des personnels des IEG.

Augmentation du SNB entre 2015 et 2025 : 7,5 % de progression.

Inflation cumulée sur la même période : 20,2 %!

Retrouvez ci-dessous la grille des salaires au 1^{er} janvier 2026 :

- Pour la **majoration résidentielle**, renseignez votre pourcentage (24, 24,5 ou 25 %) dans le champ concerné.
- Pour le **temps de travail**, faites le choix en lien avec votre situation (35 heures, 32 heures collectif ou 32 heures individuel).

The image shows a thumbnail of the salary grid document. It features a table with multiple columns and rows, likely representing different job levels and corresponding salaries. The document is titled 'Grille de rémunération brute au 1^{er} janvier 2026'.

